



AVIS

AUX BUREAUX DE CONSEIL ET D'INGENIERIE CONCERNANT L'ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU SYSTEME D'AGREMENT DES BCI

Dans le cadre de l'amélioration du système d'agrément des Bureaux de Conseil et d'Ingénierie (BCI), notamment en ce qui concerne le bon déroulement des travaux de la commission d'agrément, ainsi que la clarification et la simplification de certaines dispositions actuellement en vigueur, il est porté à la connaissance des BCI qu'un nouveau règlement intérieur sera mis en vigueur à partir du 1^{er} Avril 2023.

Ledit règlement intérieur, disponible sur le portail du Ministère, annule et remplace celui en vigueur (version 2016).

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec la Profession

Lahcen MAAZIZI